

Lic ou LPro ou M : LICENCE MATHÉMATIQUES

ANNÉE : L2

SPÉCIALITÉ :

PARCOURS :

SEMESTRE : S3

RÉGIME "ASSIDU"

CODE APOGEE	Nbre CREDITS	INTITULE DE L'UE	Nom du responsable de l'UE	MATIERES (type d'enseignement)	Poids dans l'UE (1)	Type de Contrôle (2)	1ère SESSION				2ème SESSION			Modalités de conservation des notes de CC ou TP d'une session sur l'autre (4)
							Nbre Epreuves	Nature Epreuves (4)	Durée de l'épreuve	Proportion CC/ET (3)	Nbre Epreuves	Nature Epreuves (4)	Durée de l'épreuve	
21MM31	10	Calcul intégral et séries	K. Latrach	1-CM/TD	1	CC	2	E		50%				La note de CC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2 ^è session.
						ET	1	E	3h	50%	1	E	3H	
21IP31	5	Logiciels Scientifiques	A. Stos N. Cindea	1-CM/TP	1	CC	2	TP		100%				pas de conservation des notes en 2ème session
						ET					1	TP	2h	
21MM32	10	Algèbre linéaire et bilinéaire	E. Gaudron	1-CM/TD	1	CC	2	E		50%			La note de CC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2 ^è session.	
						ET	1	E	3h	50%	1	E		3H
21PM31	5	Mécanique des systèmes de points et du solide	Frédérique BADAUD	1-CM/TD	0,75	CC	1	E		33%			Les notes de contrôle continu et de TP ne sont pas conservées en seconde session, l'examen écrit de seconde session portera sur le cours, les TDs et les TP. A* = notation d'une copie de compte rendu de TP tirée au sort parmi les 3 épreuves pratiques.	
						ET	1	E	2H	67%	1	E		2H
						2-TP								
210M32	2,5	Langues											Voir annexes	
	2,5	Projet personnel et professionnel												Voir annexes

 (1) Licence = S1, S2, S3, S4, S5, S6 ;
 Master = S1, S2, S3, S4

(2) CC = Contrôle Continu ; ET = Examen Terminal

(3) Pourcentage de la note de l'ensemble des CC par rapport à la note de l'ensemble des ET, exemple : ET = 70% ; CC = 30%, quel que soit le nombre d'épreuves de CC et d'ET

(4) Nature des épreuves : E = écrit ; O = oral ; TD ; M = mémoire ; A = autre à préciser dans la rubrique "REMARQUES" ci-contre

* Si on choisit du CC pur, il faut au minimum 2 épreuves.

* La durée des épreuves ne concerne que les écrits des ET.

La nature et le nombre des épreuves ne concernent que les ET.

Si la durée des épreuves orales, et la nature et le nombre des épreuves de CC apparaissent dans le tableau, ces renseignements ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

REMARQUES
(noter ci-dessous toutes les précisions que vous jugeriez utiles pour la compréhension du tableau)